

Comment faire face à ces nouveaux faits religieux ? Il faut bien donner une réponse.

Entretien avec Alain Paul, chef de projet à la CO.GE.LO.RE

Propos recueillis par Ludovic Viévrard

Qu'est-ce que la CO.GE.LO.RE et quel est son rôle ?

COGELORE est une association loi 1901 qui gère 21 locaux collectifs résidentiels (LCR) qui vont de 25 m² à 150 m², et qui sont affectés à la vie associative de Rillieux la Pape. Les locaux sont mis à disposition par les offices d'HLM. COGELORE les restaure, assure la maintenance, les fluides et les met à la disposition des associations, moyennant une participation financière symbolique. Les fonds proviennent du Conseil Général, du Fond d'Action Sociale, de l'Etat, de la Municipalité et des bailleurs sociaux. L'association est cogérée par les associations, la ville et les bailleurs sociaux. Aujourd'hui les LCR sont partagés par 66 associations, principalement des associations communautaires, caritatives et de défense d'usagers ainsi que des associations culturelles. Deux LCR sont appropriés par le culte islamique, un troisième est affecté aux bouddhistes et un dernier à l'Eglise évangélique de Pentecôte.

Comment la demande bouddhiste a-t-elle émergé ?

Très simplement. On est venu nous voir en nous expliquant qu'il n'y avait rien et qu'il fallait un temple pour la communauté. Pour les bouddhistes, il n'y a pas de lieu dans l'espace public correspondant à l'expression de ce rituel. Nous avons configuré cet espace en l'attribuant en partage aux bouddhistes et à d'autres associations non religieuses. Mais cet usage des LCR pose certains problèmes. Si le lieu est à usage multiple, des marques du culte, comme l'autel, restent cependant visibles. Or, nous n'offrons qu'un espace temporaire, pas un temple. Cela nous met mal à l'aise, mais on ne peut que pallier au plus pressé.

Comment s'est faite l'implantation de la communauté musulmane ?

Avant que les premiers lieux publics soient mis à disposition, la prière avait lieu dans l'espace privé. En 1982, les primo arrivants pratiquants se sont vus attribuer un premier LCR, à la Velette, qui n'a été

utilisé que par eux et est devenu quasi privatif. La pratique du culte a d'abord été ouverte et commune avant que des divisions apparaissent en fonction des pays d'origine, des personnes, des leaderships etc.... Le deuxième LCR, attribué en 1988 au Bottet, a d'abord été une extension du premier pour être ensuite occupé par un groupe dissident. Dans les années 1990, des groupes religieux plus extrémistes sont montés en puissance et ont pris pied dans la Maison de quartier des Allagniers qui a été attribué progressivement à une association "Le Groupement d'entraide pour la jeunesse". Or, ce groupement était un mouvement de ré-islamisation dure infiltré par des gens ayant fait des stages en Afghanistan... Par ailleurs, un quatrième lieu a émergé, attribué aux activités d'animation du Groupement d'entraide pour la jeunesse, dans la Maison de quartier des Semailles. Par la suite, le lieu a été divisé en deux avec d'un côté une mosquée et de l'autre "l'animation publique". En l'espace de quatre ans, l'ensemble des équipements publics de la Maison de quartier avait été mis à la disposition d'une culture islamisante avec dans certains, des lieux de prière, dans d'autres, des lieux d'activités culturelles liées à la pratique religieuse. Carte blanche avait été donnée aux jeunes "imams" du Groupement de la jeunesse pour intervenir dans le champs d'animation. Certains animateurs, payés par la Municipalité, étaient en même temps membres influents du Groupement. La visibilité de la pratique islamique a alors été ressentie comme un "envahissement".

Donc une grande diversité, à l'intérieur même de la communauté musulmane ?

Oui. A un moment, il y a eu des différends induits par les différentes origines des immigrés. Mais il y a aussi eu surtout des problèmes entre les générations. Les pères, primo arrivants, se sont violemment heurtés aux jeunes générations portées par des courants extrémistes. Ces conflits se sont manifestés dans l'espace public, c'est-à-dire dans les équipements municipaux, on en ressent encore les effets.

Comment cela a-t-il été ressenti par la population ?

Il y a eu une véritable confusion. Tout cela a été ressenti comme une spoliation, un abandon de l'espace public, avec des discours du type : "Les maisons de quartier ne sont plus des maisons de quartiers, ce sont des mosquées... je n'y mets plus mes enfants". Sachant que certains animateurs municipaux étaient en même temps des activistes religieux... il y avait à la fois les lieux et les personnes ! La tendance de la Municipalité de l'époque, d'une autre couleur que l'actuelle, et plus particulièrement de l'élu chargé de la jeunesse était de confier la paix sociale à travers cette attribution de pouvoir, il y eut une forme de contrat passé "à la Ponce Pilate" entre la Mairie et les islamistes.

Comment les choses ont-elles évolué ?

Au moment de l'alternance, la Municipalité en 1995 a eu la volonté de séparer radicalement les différentes fonctions d'usage de ces équipements publics et une ré-appropriation rapide de l'espace public par la nouvelle Municipalité. Les maisons de quartier du Bottet et des Allagniers sont redevenues des lieux d'animation et ont été renommées par un travail partenarial Maisons Pour Tous. Certains animateurs municipaux ont été licenciés, le Groupement a été dissout, etc. ... Aujourd'hui, il y a deux LCR attribués à des lieux de culte et un unique lieu mis à disposition par la Municipalité pour la pratique de l'Islam, la Maison des Familles.

Cette reprise du pouvoir a-t-elle été difficile ?

Oui. En 1991, il y avait 3.500 personnes de nationalité étrangère sur la commune. La ZUP de Rillieux la Pape a été construite entre 1961 et 1971 et s'il y a des églises, il n'y a aucun lieu de culte musulman officiel. La communauté musulmane a bien vu ce décalage entre d'un côté, les cinq églises et la synagogue de Rillieux et de l'autre, l'absence de mosquée.

Est-ce qu'il y a une demande de la communauté musulmane pour un lieu de culte unique, symbolique et visible et pas une salle en location ?

Oui, en terme d'équipement, il n'y a rien de bien évident. Aucun édifice n'a été pensé à l'époque de la construction de la Ville nouvelle et aujourd'hui encore c'est vide. La communauté musulmane n'est pas riche, comment pourrait-elle financer une mosquée (terrain et bâti) ? Face à un tel constat, il faut se poser la question de la réponse publique, la Municipalité s'y emploie depuis 6 ans. C'est pour cela que la Maison des Familles, lieu public, devrait

être cédé à une association loi 1905 et transformée en Mosquée.

Un tel lieu, unique, peut-il assurer l'unité de la communauté ?

Oui. Cependant, il y a encore des tensions entre les anciens, les plus jeunes et d'autres groupes scindés entre le Bottet, la Velette et la Maison des Familles. Mais il n'y a pas que le fait religieux qui est à prendre en compte. Il y a aussi des questions de nationalités, des logiques de familles, de pratique, de tranquillité, de modalité, de ressentiment, etc. Mais les choses sont tout de même nettement stabilisées et iront de mieux en mieux avec un lieu reconnu comme la Maison des Familles.

Est-ce que la transformation de locaux publics en lieux de cultes entre dans le cadre de la laïcité ?

Comment faire autrement ? La notion de laïcité est bien ancrée dans la République et trouve face à elle des ré-émergences collectives de pratiques religieuses. Comment faire face à ces nouveaux faits religieux ? Il faut bien donner une réponse. Par ailleurs, il y a une forte implantation, historique, des lieux de cultes catholiques et juifs en France. Que répondre aux cultes émergents face à ce décalage ? La laïcité, ce n'est pas qu'une religion d'Etat. Elle doit s'accompagner d'attribution de moyens pour permettre la pratique des cultes. Quitte à garder un droit de regard et à l'encadrer un minimum (enseignement, théologique, etc....).

Est-ce qu'il y a d'autres demandes des communautés ?

Oui. Car elles ont à faire face à des difficultés dans le domaine des pratiques culturelles. Par exemple, pour ce qui concerne les cimetières, les funérarium... Les animistes n'ont pas de structure pour veiller les morts, les musulmans ne trouvent pas toujours d'eau dans les morgues pour laver les corps comme la pratique le demande. Le mythe du retour a vécu, alors il faut bien fournir des réponses aux demandes des familles qui souhaitent enterrer leurs morts. D'autres demandes concernent la nourriture. Or, ni les municipalités, ni les entreprises de restauration scolaire n'ont pris la mesure de la demande. Les jours de congé posent parfois problème. L'accompagnement scolaire ferme pendant les vacances de Noël. Mais Noël est une fête religieuse qui ne concerne que certains. Qu'est-ce qu'on fait ? On ouvre les structures ou pas ? Il faut, si ce n'est aménager, au moins poser la question et s'il est impossible de modifier le calendrier alors, là aussi, il faut le dire clairement.